

**REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
EXTERNE, INTERNE ET 3<sup>ème</sup> CONCOURS  
SESSION 2023**

**COMPTE RENDU DE LA PRESIDENTE DU JURY AU PRESIDENT DU CENTRE DE  
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE**

**I – Les principaux chiffres**

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS	TOTAL
Nombre postes ouverts	120	60	20	200
Nombre de candidats inscrits	613	803	111	1527
Nombre de candidats admis à concourir	574	766	97	1437
Nombre candidats présents épreuve admissibilité	300	357	46	703
Note la plus haute Rapport	18.25/20	17.25/20	16/20	
Note la plus basse Rapport	0/20	0/20	0/20	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 (épreuve Rapport)	36	26	2	64
Moyenne sur l'épreuve Rapport	8.88/20	9.51/20	9.03/20	
Note la plus haute épreuve de Questions	18.5/20	18/20	11.63/20	
Note la plus basse épreuve de Questions	0.38/20	0.38/20	0.50/20	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 (épreuve de Questions)	77	114	13	204
Moyenne sur l'épreuve de Questions	7.76/20	6.88/20	6.63/20	
Seuil d'admissibilité (moyenne)	8/20	8/20	8/20	
Nbre de candidats admissibles	160	170	20	350
Nombre candidats présents épreuve admission	157	168	20	345
Note la plus haute	19.5/20	19/20	19/20	
Note la plus basse	5/20	4/20	8/20	
Moyenne sur l'épreuve	12.4/20	12/20	14/20	
Seuil d'admission (moyenne générale)	10/20	11.33/20	10/20	
Nombre de candidats admis	111	73	15	199

## II – Répartition des candidats par départements

DEPARTEMENT	DOSSIERS RECUS	ADMIS A CONCOURIR	ADMISSIBLES	ADMIS
03	2	2	1	
06	3	3	1	
07	5	4		
09	14	13	3	3
11	28	26	7	3
12	32	31	9	2
13	9	9	3	1
15	7	6	1	
16	64	60	12	6
17	67	64	16	12
19	47	44	11	6
20	1	1		
23	18	15	7	5
24	133	126	24	12
26	8	8	2	1
30	6	5	2	1
31	138	134	40	28
32	19	17	5	3
33	272	265	54	24
34	37	35	11	6
38	3	3	1	
40	50	45	10	9
41	2	1		
42	2	2		
43	2	2	1	
44	1	1		
45	1	1		
46	32	31	7	2
47	71	64	17	10
48	5	5		
49	2	2		
56	1	1		
59	2	1		
60	1	1		
63	15	15	6	1
64	133	127	34	25
65	25	18	6	2
66	20	19	6	4
69	1	1		
74	2	2	2	2
75	2	1		
76	2	2		
79	23	22	5	3
81	36	32	8	7
82	33	33	7	4
83	4	3	1	
84	3	3		
86	47	43	10	5
87	92	85	20	12
97	4	3		

### **Remarques générales :**

- . Concours précédemment organisé par le CDG24 en 2021 ;
- . Taux d'absentéisme sur cette opération : concours externe 47,73 %, concours interne 53,52 % ; troisième concours 52,58 %.
- . 66,58 % des candidats sont originaires de la région Nouvelle Aquitaine ;

## **III – Présentation des différentes épreuves, évaluation et analyse des résultats**

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 19 octobre 2023 :

- A la salle du Palio de Boulazac-Isle-Manoire ;
- Au parc des expositions de Pau ;
- A la Maison des Communes à Marsac-sur-l'Isle.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées dans les locaux du Centre de Gestion de la Dordogne à Marsac-sur-l'Isle, les 7, 8, 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024.

La réunion du jury d'admission s'est déroulée le 16 février 2024 à la suite des épreuves orales.

### **A. Les épreuves d'admissibilité (épreuves écrites) : présentation des épreuves et analyse des résultats**

Les sujets ont été élaborés par la cellule pédagogique nationale.

Une note comprise entre 0 et 20 a été attribuée pour chaque épreuve. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant (coef 1 pour chaque épreuve).

L'ensemble des copies a fait l'objet d'une double correction.

En raison du nombre important de copies, la correction a été confiée à 50 correcteurs, répartis en 25 binômes.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraînait l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

#### **1- Concours Externe**

Ce concours comportait deux épreuves d'admissibilité.

1<sup>ère</sup> épreuve : Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Une épreuve jugée abordable par les correcteurs.

Les candidats ont rencontré des difficultés à endosser le rôle de conseiller auprès des élus qui sont très peu présents dans le rapport.

Peu d'entre eux sont parvenus à mettre en œuvre un mode projet pertinent. Les propositions ne sont pas opérationnelles.

2<sup>ème</sup> épreuve : Réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales. (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Le niveau des questions posées a été jugé difficile sans préparation de la part des candidats.

Les correcteurs soulignent un niveau plutôt faible dans l'ensemble et relèvent un manque de connaissances de l'environnement territorial.

## **2- Concours Interne**

Ce concours comportait deux épreuves d'admissibilité.

1<sup>ère</sup> épreuve : Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Une épreuve jugée abordable par les correcteurs.

Les candidats ont rencontré des difficultés à endosser le rôle de conseiller auprès des élus qui sont très peu présents dans le rapport.

Peu d'entre eux sont parvenus à mettre en œuvre un mode projet pertinent. Les propositions ne sont pas opérationnelles. La seconde partie n'est pas aboutie.

2<sup>ème</sup> épreuve : Réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Le niveau des questions posées a été jugé difficile sans préparation de la part des candidats.

Les correcteurs soulignent un niveau plutôt faible dans l'ensemble et relèvent un manque de connaissances de l'environnement territorial, ce qui constitue un paradoxe.

Les questions rapportant le plus de points n'ont pas bénéficié de réponse plus développée que les autres.

## **3- Troisième concours**

Ce concours comportait deux épreuves d'admissibilité.

1<sup>ère</sup> épreuve : Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Une épreuve jugée abordable par les correcteurs.

Les candidats ont rencontré des difficultés à endosser le rôle de conseiller auprès des élus qui sont très peu présents dans le rapport. Peu d'entre eux sont parvenus à mettre en œuvre un mode projet pertinent. Les propositions ne sont pas opérationnelles

2<sup>ème</sup> épreuve : Réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Le niveau des questions posées a été jugé difficile sans préparation de la part des candidats.

Les correcteurs soulignent un niveau plutôt faible dans l'ensemble et relèvent un manque de connaissances de l'environnement territorial.

## **B. Les épreuves d'admission (épreuves orales) : présentation des épreuves et analyse des résultats**

En raison d'un volume important de candidats (350 convoqués), des sous-jurys ont dû être composés.

### **1- Concours Externe**

L'épreuve consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (durée totale de l'entretien : 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé ; coefficient 1).

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser ses compétences acquises lors de sa formation et son projet professionnel ;
- le respect du temps réglementaire lors de l'entretien ;
- ses connaissances des missions et du rôle du rédacteur principal de 2ème classe dans une collectivité territoriale ;
- ses connaissances administratives générales ;
- ses connaissances de l'environnement territorial ;
- ses aptitudes à exercer les missions dévolues, en particulier en matière d'encadrement et de coordination ;
- sa cohérence, sa gestion du stress, son aisance en matière de communication ;
- son appréciation de la hiérarchie ;
- sa curiosité intellectuelle et son esprit critique.

Ils soulignent :

- un bon niveau général des candidats. Une bonne préparation et une motivation évidente ;
- un manque de vision globale concernant l'environnement territorial et le cadre d'emplois ;
- quelques candidats ne connaissant pas du tout l'environnement territorial ;
- quelques vrais externes avec un très fort potentiel.

### **2- Concours Interne**

L'épreuve consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (durée totale de l'entretien : 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé ; coefficient 1).

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser son expérience et ses compétences acquises durant son parcours professionnel ;
- son parcours de formation (initiale, continue, stages) ;
- le respect du temps réglementaire lors de l'entretien ;
- ses connaissances des missions et du rôle du rédacteur principal de 2ème classe et son juste positionnement dans une collectivité territoriale ;
- ses connaissances administratives générales ;
- ses connaissances de l'environnement territorial ;

- ses aptitudes à exercer les missions dévolues, en particulier en matière d'encadrement et de coordination ;
- sa cohérence, sa gestion du stress, son aisance en matière de communication ;
- son appréciation de la hiérarchie ;
- sa curiosité intellectuelle et son esprit critique.

Ils soulignent :

- un manque de projection professionnelle en dehors du poste visé ;
- quelques candidats refusant une évolution de leur poste actuel et la possibilité d'encadrer une équipe ;
- des candidats ayant, globalement, plus de difficultés à gérer leur stress sur cette voie de concours ;
- un manque de perspective en dehors du poste occupé pour beaucoup ;
- un manque de recul sur l'environnement territorial.

### **3- Troisième Concours**

L'épreuve consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe. (durée totale de l'entretien : 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé ; coefficient 1).

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser son expérience et ses compétences acquises au long de son parcours professionnel, notamment celles en lien avec les activités ayant entraîné son admission à concourir ;
- son parcours de formation (initiale, continue, stages) ;
- le respect du temps réglementaire lors de l'entretien ;
- ses connaissances des missions et du rôle du rédacteur principal de 2ème classe et son juste positionnement dans une collectivité territoriale ;
- ses connaissances administratives générales ;
- ses connaissances de l'environnement territorial ;
- ses aptitudes à exercer les missions dévolues, en particulier en matière d'encadrement et de coordination ;
- ses capacités d'intégration dans l'environnement professionnel ;
- sa cohérence, sa gestion du stress, son aisance en matière de communication ;
- son appréciation de la hiérarchie ;
- sa curiosité intellectuelle et son esprit critique.

Ils soulignent :

- un bon niveau général des candidats ;
- une bonne préparation et une motivation évidente pour la plupart ;
- globalement une bonne posture et une bonne appréhension du cadre d'emplois.

Ils relèvent un niveau plus élevé pour les épreuves d'admission que pour les épreuves d'admissibilité.

Les membres du jury s'interrogent sur la possibilité que les candidats se soient préparés pour les épreuves du concours de rédacteur et non pour celles du rédacteur principal de 2ème classe.

Ils regrettent le manque de curiosité concernant l'environnement territorial dans lequel ces candidats seront amenés à évoluer et le manque d'ouverture pour

l'éventail des emplois susceptibles d'être occupés par un rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le présent compte rendu et les listes d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, afin d'établir la liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Fait à Marsac-sur-l'Isle,  
Le 16 février 2024.

La Présidente du jury.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a cursive name, all written over a horizontal line.

